



Le 15 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le scrutin sur la fusion reporté au 27 septembre 2020

Les municipalités de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ont décidé de reporter au prochain dimanche de votation fédérale, soit au 27 septembre 2020, le scrutin sur le projet de convention de fusion entre les deux communes. Une échéance qui permettra au débat démocratique de se poursuivre jusqu'au bout.

Accepté au mois de janvier à une large majorité par les deux conseils, le projet de convention de fusion devait initialement être soumis au vote populaire le 17 mai, avant d'être reporté par le Conseil d'Etat en raison de la pandémie.

« Le scrutin aura finalement lieu à la fin de l'été car nous souhaitons mettre le maximum de chances de notre côté pour que la campagne avant la votation puisse aller à son terme et que les deux débats publics prévus aient lieu dans les meilleures conditions, précise Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz. En raison des contraintes liées à l'épidémie, l'organisation d'une votation à fin juin, théoriquement possible, n'aurait pas été souhaitable à nos yeux. »

« Une votation à fin septembre est également la dernière date possible pour une entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2022, telle qu'elle est prévue par le projet de convention », précise Dominique Martin, syndic de Blonay. Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi sur les fusions de communes, le mandat des autorités communales est prolongé sans élection jusqu'à l'entrée en vigueur de la fusion. En cas d'acceptation de la fusion, les autorités de la nouvelle commune devront être élues en automne 2021 pour une entrée en fonction le 1^{er} janvier 2022. »

Afin que chacun puisse se forger une opinion et voter en toute connaissance de cause, deux débats publics sont prévus les jeudi 27 août et mercredi 2 septembre, à 20 h. Les lieux seront choisis et précisés ultérieurement afin de tenir compte des dernières prescriptions sanitaires.

Contacts :

M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz, ☎ 079 210 25 42

M. Dominique Martin, syndic de Blonay, ☎ 079 285 78 45